



Le Plan d'action pour les Inuits est un chapitre du Plan d'action national qui incarne les priorités des Inuits, dont une approche fondée sur les distinctions pour mettre en œuvre les appels à la justice.

## Contexte

Le Plan d'action pour les Inuits est un chapitre du Plan d'action national qui incarne les priorités des Inuits, dont une approche fondée sur les distinctions pour mettre en œuvre les appels à la justice. Le Plan d'action national assure l'inclusion des Inuits dans les décisions concernant les services et les programmes d'intervention fédéraux, territoriaux et provinciaux. Le Plan d'action pour les Inuits appelle tous les ordres de gouvernement à mettre de côté les problèmes de compétence qui pourraient entraver les actions nécessaires pour éliminer l'inégalité sociale, économique, politique et culturelle ainsi que les lacunes d'infrastructure existantes.

Le Plan d'action pour les Inuits indique aux gouvernements, aux organisations inuites de revendication territoriale ainsi qu'aux autres organismes représentés au sein du Groupe de travail inuit, comment avancer avec la mise en œuvre des 46 appels à la justice spécifiques aux Inuits pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles inuites; de même que pour créer les conditions nécessaires à la santé, la sécurité et la prospérité dans notre société. Reconnaisant que chaque niveau de gouvernement, y compris les gouvernements inuits établis, sont responsables de leurs domaines de compétence respectifs, la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits doit être dirigée principalement par ces niveaux de gouvernement et par les organisations de revendications territoriales inuites. Les survivants, les familles des Inuites disparues et assassinées, le leadership de Pauktuutit et les voix des femmes inuites sont essentiels au succès de la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits visant à mettre fin à la violence sexiste pour les Inuits.

Les Inuits, les Métis et les Premières Nations sont des peuples distincts. La mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action national doit respecter le caractère unique et spécifique de chaque groupe autochtone. Les Inuits résident dans chaque province et territoire du Canada et méritent d'être considérés selon leur culture, leur géographie, leur langue, leur gouvernance et leur droits définis aux termes d'ententes sur les revendications territoriales, qui sont à la base de leur relation distincte avec la Couronne. De plus, les Inuits vivant hors de l'Inuit Nunangat ont également des particularités et des besoins particuliers.

## Groupe de travail des Inuits

Le Plan d'action pour les Inuits a été élaboré par un groupe de travail national pour les Inuits coprésidé par Inuit Tapiriit Kanatami et Pauktuutit Inuit Women of Canada. Le groupe de travail de 10 membres est constitué de représentants de la Société régionale inuvialuite, de Nunavut Tunngavik Inc., de la Société Makivik et du gouvernement du Nunatsiavut. Les membres comprennent également des représentants des quatre organisations communautaires suivantes : le Cercle des familles et des survivants, Tungasuvvingat Inuit, AnanauKatiget Tuningit et la Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik.

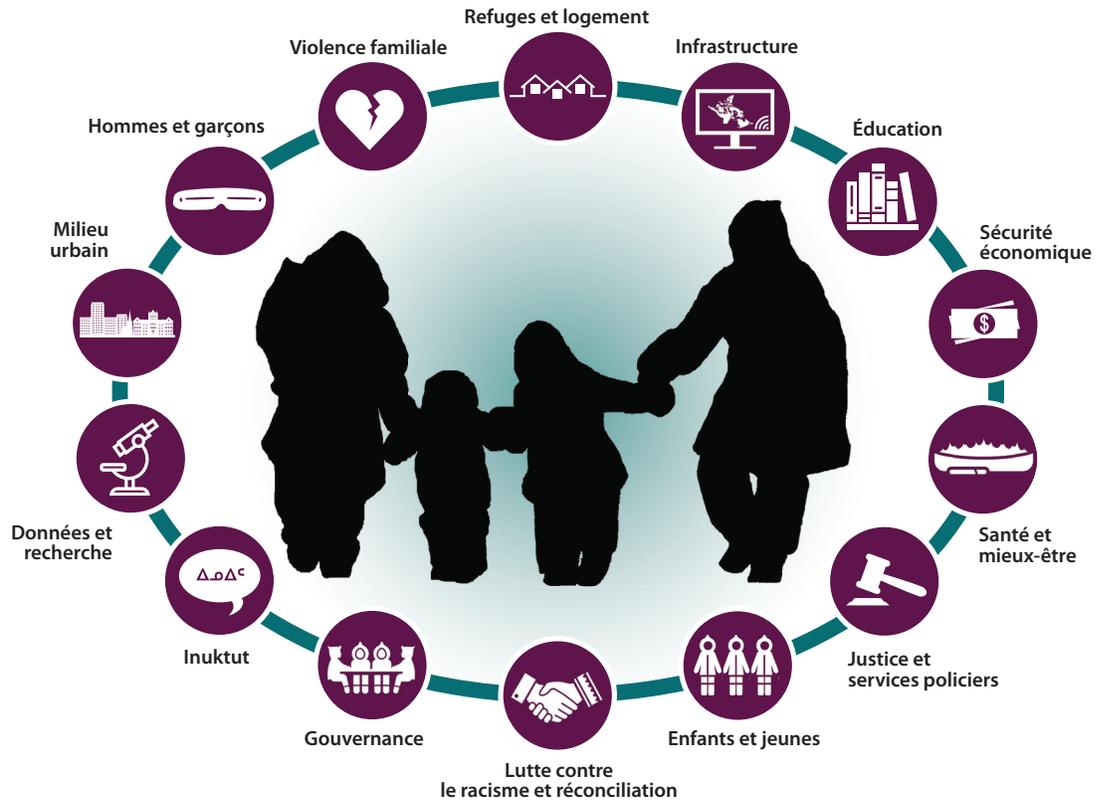
## Plan d'action pour les Inuits

Les mesures du Plan d'action pour les Inuits sont organisées selon les 13 thèmes suivants. Les mesures de chaque thème sont classées en tant que mesures prises par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ou territorial, ou les Inuits.





## Thèmes du Groupe de travail des Inuits



Afin que la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits soit réussie, les gouvernements doivent respecter et soutenir le droit à l'autodétermination des Inuits.

## Respect et soutien de l'autodétermination des Inuits

Afin que la mise en œuvre du Plan d'action pour les Inuits soit réussie, les gouvernements doivent respecter et soutenir le droit à l'autodétermination des Inuits. Une telle réussite est possible, pourvu que soient incluses les voix des Inuites, des gouvernements et des organisations représentant les Inuits en tant que partenaires de l'élaboration et de la mise en pratique de solutions prévues par le Plan d'action pour les Inuits. La prévention de la violence faite aux femmes et aux filles inuites nécessite également que les gouvernements et les organisations représentant les Inuits exercent le droit à l'autodétermination d'une nouvelle façon, par exemple en menant des initiatives historiquement dirigées par des gouvernements. Pour améliorer la qualité de vie globale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA d'origine inuite, les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) doivent collaborer avec les Inuits de manière durable et réelle.

### Lisez le plan d'action pour les Inuits :

[www.itk.ca/mmiwg-inuit-action-plan](http://www.itk.ca/mmiwg-inuit-action-plan)

[www.pauktuutit.ca/mmiwg-inuit-action-plan](http://www.pauktuutit.ca/mmiwg-inuit-action-plan)



ΔΔΔ° CLN° baCF  
INUIT TAPIRIIT KANATAMI

[www.itk.ca](http://www.itk.ca)



ΔΔΔ° CLN° baCF  
PAUKTUUTIT  
INUIT WOMEN OF CANADA

[www.pauktuutit.ca](http://www.pauktuutit.ca)